

27 oct 2023 -22:51

Appartient à [Conseil des ministres du 27 octobre 2023](#)

## Harmonisation de la législation relative à un marché unique des services numériques

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi visant à assurer la mise en conformité du droit belge avec le règlement (UE) 2022/2065, mieux connu sous le nom de « règlement sur les services numériques » ou Digital Services Act (DSA).

Les services intermédiaires occupent désormais une part importante de l'économie de l'UE, avec de nouveaux services tels que les réseaux sociaux et les plateformes en ligne permettant aux consommateurs de conclure des contrats à distance avec des professionnels.

Toutefois, cette transformation engendre également des risques face auxquels le législateur européen a jugé utile d'harmoniser les conditions de la prestation de services intermédiaires dans l'ensemble du marché intérieur, en vue d'assurer un environnement en ligne sûr, prévisible et fiable, et de garantir la protection des consommateurs. C'est à cette fin que le règlement DSA a été adopté et entrera en vigueur le 17 février 2024.

Afin de mettre la législation belge en conformité avec le DSA, l'avant-projet prévoit :

- une modification des livres XII et XV du Code de droit économique afin d'assurer la conformité du droit belge avec les nouvelles règles applicables aux services de la société de l'information prévue par le règlement DSA
- une modification de la loi relative au statut du régulateur des secteurs des postes et des télécommunications belges afin de confier à ce dernier le rôle de coordinateur pour les services numériques

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

*Avant-projet de loi mettant en œuvre le Règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE, portant modification du livre XII et du livre XV du Code de droit économique et portant modification de la loi du 17 janvier 2003 relative au statut du régulateur des secteurs des postes et des télécommunications belges*

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 16 00  
<https://dermagne.belgium.be>  
[contact@dermagne.fed.be](mailto:contact@dermagne.fed.be)

Nicolas Gillard  
Porte-parole (FR)  
+32 476 20 37 84  
[nicolas.gillard@dermagne.fed.be](mailto:nicolas.gillard@dermagne.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques, des Télécommunications et de la Poste  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://desutter.belgium.be>  
[info@desutter.fed.be](mailto:info@desutter.fed.be)

Bram Sebrechts  
Porte-parole  
+32 498 27 31 91  
[bram.sebrechts@desutter.fed.be](mailto:bram.sebrechts@desutter.fed.be)

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée, de la Régie des bâtiments  
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+ 32 2 501 03 27  
<https://michel.belgium.be>  
[info@michel.fed.be](mailto:info@michel.fed.be)

Axel Nulluy  
Porte-parole  
+32 472 87 74 29  
[axel.nulluy@michel.fed.be](mailto:axel.nulluy@michel.fed.be)